



VISEZ JUSTE POUR CHANGER D'ASSURANCE DE PRÊT !



JEAN MARC FABIÉ

Gérant du cabinet Aethic-Assurances et professionnel de l'assurance depuis plus de 25 ans, dans plusieurs grands groupes, **Jean Marc Fabié** est également enseignant en BTS assurance.

Il est inscrit au registre Orias des intermédiaires en assurance.

AETHIC ASSURPRET

Jusqu'en 2017, une assurance de prêt de plus d'un an ne pouvait plus être résiliée.

En 2018, la **Loi Bourquin** a donné la possibilité à tous les détenteurs d'un prêt immobilier (finançant une résidence principale ou secondaire, un logement locatif, une SCI) de **remplacer ces assurances** de plus d'un an pour réaliser d'**importantes économies**.

Le cabinet Aethic-assurprêt est né d'une conviction : **renégocier son (ses) assurance(s) de prêt** (et spécialement celles souscrites il y a 5, 8 ou 10 ans...) réclame **l'action d'un spécialiste**.

Depuis 2018, on peut constater :

- qu'il reste difficile pour un assuré, sans assistance, de renégocier auprès de sa banque pour changer d'assurance de prêt,

- que des milliers d'emprunteurs, depuis 2018, continuent de payer leur assurance de prêt tous les mois, n'étant pas informés,
- que les nombreux assurés informés et en recherche d'un prestataire compétent ne savent pas à qui s'adresser...

Depuis 2018, **cette conviction est devenue un constat**. De nombreux candidats à la renégociation de leur(s) assurance(s) de prêt recherchent la possibilité :

- de déléguer de A à Z la renégociation vis-à-vis de la banque,
- de réaliser des économies significatives,
- de s'adresser à un spécialiste qui sélectionne la meilleure offre pour eux,
- de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec un interlocuteur unique,
- d'être assisté et guidé à chaque étape du processus.

**SI VOUS VOUS ÊTES RECONNU,
VOUS ÊTES AU BON ENDROIT !**



COMMENT SE DÉROULE LA RENÉGOCIATION DE VOTRE ASSURANCE DE PRÊT DE A À Z ?

Suivez le guide !



Étape 1

Vous transmettez par mail copie de l'offre de prêt à **Aethic-assurprêt**.



Étape 2

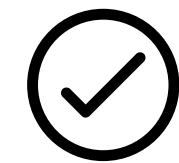
Aethic-assurprêt vous présente 3 propositions, sélectionnées parmi plus de 25 des meilleures offres du marché.

Vous recevrez un comparatif clair entre votre assurance actuelle et les nouvelles propositions.



Étape 3

Nous répondons par mail et/ou téléphone à vos questions et vous assistons dans votre choix.



Étape 4

Vous validez en ligne votre adhésion à l'offre sélectionnée, toujours avec notre assistance.



Étape 5

Nous adressons à la banque l'ensemble du dossier de renégociation de l'assurance de prêt et gérons **la totalité de la relation avec la banque**, jusqu'au remplacement de l'ancienne assurance de prêt.



Étape 6

Votre banque vous transmet l'offre de prêt intégrant la nouvelle cotisation d'assurance du prêt, sans autre modification et sans frais bancaires !

C'est parti pour de belles économies !



Natacha F

Mme Natacha F. achète seule sa résidence principale suite à une séparation. En possession d'une simulation de prêt réalisée par sa banque, elle sollicite en décembre 2019 Aethic-assurprêt pour un **devis comparatif sur l'assurance du futur prêt**. Dès décembre 2019, Aethic-assurprêt remet à Mme F. un **devis au tarif et aux garanties certifiés**. Natacha F. signe l'offre de prêt ainsi que l'adhésion à l'assurance de la banque en janvier 2020.

En août 2020, Aethic-assurprêt gère le **remplacement de l'assurance de la banque**.

Le 30 septembre 2020, la banque confirme à Mme F. l'intégration de sa nouvelle assurance au prêt avec le **nouveau montant**.

Mme F. connaissait le coût de l'assurance de prêt qui remplace celle de la banque, **avant même d'avoir signé l'offre de prêt définitive**.



**Assurance de prêt
initiale : 18 379€**



**Nouvelle assurance
de prêt : 13 826€**



**28% d'économies
soit 4 553€**

Loïc B et sa compagne

M. Loïc B. et sa conjointe ont signé leur offre de prêt en avril 2020 pour acquérir leur résidence principale. Ils ont également adhéré à l'assurance proposée par leur banque. Constatant le tarif élevé de l'assurance de la banque, ils ont consulté Aethic-assurprêt pour obtenir un **devis comparatif**.

Cinq mois après le démarrage du prêt, Aethic-assurprêt gère pour eux la résiliation de l'assurance de la banque, qui est remplacée par une **nouvelle assurance de prêt**. Leur **cotisation mensuelle d'assurance baisse** immédiatement, ils vont réaliser d'**importantes économies** jusqu'à la fin du prêt.

Pour l'ensemble de l'opération (collecte des pièces, présentation de plusieurs devis et gestion complète de la résiliation auprès de la banque) M. Loïc B. et sa conjointe n'ont réglé les frais de courtage à **Aethic-assurprêt** qu'à la mise en place de la nouvelle assurance.



**Assurance de prêt
initiale : 30 654 €**



**Nouvelle assurance
de prêt : 11 459,64€**



**62,5% d'économies
soit 19 194€**



Monsieur et Madame B

M. et Mme B. ont emprunté en juin 2013 pour financer l'achat de leur résidence principale. Le 21 mars 2020, ils **renégocient le taux du prêt à la baisse**. Ils souhaitent également **réduire le coût de l'assurance** de ce prêt.

Dès le prêt renégocié, **Aethic-assurprêt gère le remplacement de l'assurance de la banque** mise en place en 2013.

Le 15 mai 2020, la banque intègre le coût de la nouvelle assurance au prêt sans aucun frais ni pénalités. M. Simon B. bénéficie de garanties optionnelles correspondant à sa profession (chirurgien) que la banque n'était pas en mesure de lui proposer.



**Assurance de prêt
initiale : 46 792€**



**Nouvelle assurance
de prêt : 29 009 €**



**38% d'économies
soit 17 783€**



Natacha F

Tableau d'amortissement Janvier 2020.

Nouvelle assurance de prêt.

11 - Mme NATACHA
 PRET MODULIMMO n° de 191 736,00 Euros à 1,39% (Fixe) 31 janvier 2020
Tableau prévisionnel d'amortissement (en Euros)

N° d'échéance	Date	Capital restant dû en début de période	Capital amorti	Intérêts	Assurance groupe prélevée par le prêteur	Echéance (des groupes prélevés par le prêteur incluse)
1	05-04-2020	191 736,00	534,96	222,09	64,44	821,39
2	05-05-2020	191 201,14	535,48	221,47	64,44	821,39
3	05-06-2020	190 665,69	536,10	220,85	64,44	821,39
4	05-07-2020	190 129,68	536,72	220,23	64,44	821,39
5	05-08-2020	189 592,84	537,34	219,61	64,44	821,39
6	05-09-2020	189 055,50	537,90	218,99	64,44	821,39
7	05-10-2020	188 517,54	538,58	218,37	64,44	821,39
8	05-11-2020	187 978,96	539,21	217,74	64,44	821,39
9	05-12-2020	187 439,75	539,83	217,12	64,44	821,39
298	05-01-2045	2 266,27	754,32	2,63	11,55	768,50
299	05-02-2045	1 511,95	755,20	1,75	11,55	768,50
300	05-03-2045	756,75	756,75	0,88	11,55	768,18
Total 2045 :		2 266,27	2 266,27	5,26	34,65	2 306,18
Total :		191 736,00	191 736,00	35 349,68	18 379,92	245 465,60

* Dans le cas où l'assurance groupe n'est pas prélevée par le prêteur, l'échéancier de prélèvement des cotisations sera communiqué par l'assureur.

18 379,92€

Sérévi Emprunteur Digital 2



Annule et Remplace
 Certificat d'adhésion N établi le 24/08/2020 à 13H10

Échéancier des cotisations

Périodicité des cotisations : Mensuelle (échéances suivant le capital restant dû)
 Date d'échéance de la première cotisation : 05/08/2020

Pour l'année commençant le	Capital restant dû	Cotisation annuelle DC / PTIA	Cotisation annuelle ITT / IPT / IPP	Total cotisation annuelle	Cotisation Mensuelle moyenne
05/08/2020	189 592,84 €	298,58 €	165,59 €	464,17 €	38,68 €
05/08/2021	183 103,54 €	305,64 €	182,14 €	487,78 €	40,65 €
05/08/2022	176 523,46 €	316,36 €	195,10 €	511,46 €	42,62 €
05/08/2023	169 851,33 €	331,23 €	209,43 €	540,66 €	45,06 €
05/08/2024	163 085,98 €	349,93 €	220,17 €	570,10 €	47,51 €
05/08/2025	156 225,78 €	372,24 €	231,17 €	603,41 €	50,28 €
05/08/2026	149 269,71 €	397,80 €	243,47 €	640,97 €	53,41 €
05/08/2027	142 216,32 €	424,60 €	252,07 €	676,57 €	56,39 €
05/08/2028	135 064,28 €	450,99 €	260,43 €	711,42 €	59,29 €
05/08/2029	127 812,17 €	472,63 €	263,00 €	735,63 €	61,30 €
05/08/2030	120 458,51 €	486,60 €	262,25 €	748,85 €	62,40 €
05/08/2031	113 002,21 €	492,08 €	259,56 €	751,64 €	62,64 €
05/08/2032	105 441,49 €	489,63 €	253,48 €	743,11 €	61,93 €
05/08/2033	97 775,00 €	480,66 €	243,95 €	724,61 €	60,38 €
05/08/2034	90 001,28 €	467,25 €	232,60 €	699,85 €	58,32 €
05/08/2035	82 118,81 €	451,48 €	217,89 €	669,38 €	55,78 €
05/08/2036	74 126,07 €	433,33 €	205,63 €	638,96 €	53,25 €
05/08/2037	66 021,53 €	410,32 €	187,88 €	598,20 €	49,85 €
05/08/2038	57 803,60 €	379,53 €	167,79 €	547,32 €	45,61 €
05/08/2039	49 470,73 €	340,31 €	143,21 €	483,52 €	40,29 €
05/08/2040	41 021,28 €	294,66 €	118,90 €	413,56 €	34,47 €
05/08/2041	32 453,63 €	245,15 €	100,79 €	345,94 €	28,83 €
05/08/2042	23 766,13 €	192,84 €	80,47 €	273,31 €	22,78 €
05/08/2043	14 957,08 €	134,29 €	55,95 €	190,24 €	15,85 €
05/08/2044	6 024,82 €	41,10 €	16,76 €	57,86 €	7,23 €
Total des cotisations		9 058,94 €	4 769,77 €	13 828,71 €	

Frais de dossier : 10,00 €
 Total général : 13 838,71 €
 Taux moyen annuel : 0,2857 %
 TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance) : 0,5367 %

Conformément à votre choix, les cotisations d'assurance seront prélevées chaque mois à compter du 05/08/2020.
 « L'assureur est tenu d'informer le prêteur du non-paiement par l'emprunteur de sa prime... de toute modification substantielle du contrat d'assurance » (Code de la consommation, article 1323)

13 828,71€



Natacha F

Garanties initiales.

Nouvelles garanties.

ASSURANCES

6.1. Prêt n° [redacted] - PRET MODULIMMO de 191 736,00 Euros sur 300 mois
 Les garanties, quotités et dates d'effet de l'Assurance emprunteurs sont détaillées sur les documents de souscription Assurance emprunteurs.

Le prêteur a souscrit pour le compte des emprunteurs un contrat assurance groupe couvrant :

MME [redacted] NATACHA :	- Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie à hauteur de 100 % - Incapacité temporaire totale de travail supérieure à 180 jours à hauteur de 100 % - Invalidité permanente à hauteur de 100 %
--------------------------	---

9. DEFINITION DES ASSURANCES :

9.1. ASSURANCE DES EMPRUNTEURS, ASSOCIES OU CAUTIONS SELON LE CAS ECHEANT

1. La couverture des risques de DECES, de PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE, d'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL et d'INVALIDITE PERMANENTE est une condition d'octroi du prêt, à hauteur de :

- 100% de son montant pour la couverture des risques DECES, de PERTE TOTALE IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE,
- 50% de son montant pour la couverture des risques d'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL et d'INVALIDITE PERMANENTE.

quel que soit le nombre de personnes assurées et sous réserve que la (ou les) personne(s) réponde(nt), au moment de l'adhésion, aux conditions d'âge limite et d'éligibilité fixées par la compagnie d'Assurance. La (ou les) personne(s) peut (peuvent) également souscrire une couverture supérieure. Par exemple : couverture des risques de DECES, de PERTE TOTALE IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE, d'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL et d'INVALIDITE PERMANENTE à hauteur de 100% pour chaque personne assurée. En cas de pluralité d'assurés, le coût de l'assurance obligatoire mentionné à l'article « Coût du crédit » est calculé en fonction du nombre de personnes assurées et de leurs pourcentages de couverture. Par exemple, si 2 personnes sont assurées l'une à 100% l'autre à 50 % (soit une assurance totale à 150%), l'assurance obligatoire étant de 100% pour la couverture des risques DECES, de PERTE TOTALE IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE et 50% pour la couverture des risques d'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL et d'INVALIDITE PERMANENTE, le coût de l'assurance obligatoire pour les risques DECES, de PERTE TOTALE IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE est calculé comme suit : (DC PTIA assuré n°1 et DC PTIA assuré n°2) /150 X 100 et le coût de l'assurance obligatoire pour les risques d'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL et d'INVALIDITE PERMANENTE est calculé comme suit : (IT IV assuré n°1 et IT IV assuré n°2) /150 X 50.

La (ou les) personne(s) peut (peuvent) également souscrire une assurance facultative couvrant le risque PERTE D'EMPLOI.
 Si, au moment de l'adhésion, la personne a atteint l'âge limite de souscription ou ne respecte pas les conditions d'éligibilité de l'assurance obligatoire DECES, PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA), INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL ET INVALIDITE PERMANENTE, elle peut le cas échéant adhérer à l'assurance facultative garantissant le risque de DECES seul.

Conformément à l'article L. 132-19 du code des Assurances, en cas de non-paiement des cotisations d'assurance par l'emprunteur, le prêteur pourra, s'il le souhaite, se substituer à l'emprunteur pour le paiement de ces cotisations. L'emprunteur devra les rembourser au prêteur.

2. Dispositions complémentaires spécifiques à l'Assurance Collective des emprunteurs conclue avec ACM VIE SA et ACM IARD SA, 4 rue Frédéric-Guillaume RAIFFEISEN 67000 Strasbourg. La (ou les) personne(s) assurée(s) déclare(nt) avoir parfaite connaissance des conditions et modalités de cette assurance, dont les dispositions et conditions figurent sur la (ou les) demande(s) d'adhésion et dans la Notice d'information. La (ou les) personne(s) s'engage(nt) à payer les cotisations figurant sur le tableau d'amortissement :

- Soit jusqu'à la date de remboursement intégral du crédit ;
- Soit jusqu'à la limite des garanties prévue dans la Notice d'information si celle-ci intervient avant la fin du prêt.

La cotisation d'assurance des emprunteurs payable dans la devise empruntée sera débitée sur tout compte ouvert au nom de l'un quelconque des emprunteurs dans les livres du prêteur.

Garanties

Date d'effet des garanties : 05/08/2020

GARANTIE(S) PRINCIPALE(S)	Franchise	Quotité assurée
Décès (DC) Perte Totale et Irreversible d'Autonomie (PTIA)	-	DC : 100 % PTIA : 100 %
GARANTIE(S) COMPLEMENTAIRE(S)	Franchise	Quotité assurée
Incapacité Temporaire Totale (ITT) Invalidité Permanente Totale (IPT) Invalidité Permanente Partielle (IPP)	ITT : 180 jours	ITT : 100 % IPT : 100 % IPP : 100 %

Option(s)


- Option Inactif (Inactifs)
- Option Mi-temps thérapeutique (Mi-temps thérapeutique)
- Option Sa profession (Invalidité par rapport à sa profession)



Natacha F
Nouvelle assurance de prêt.

Acceptation de la banque.

Sérévi Emprunteur Digital 2



SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

Annule et Remplace
Certificat d'adhésion N° [redacted] établi le 24/08/2020 à 13H10

• Échéancier des cotisations

Périodicité des cotisations : Mensuelle (échéances suivant le capital restant dû)
Date d'échéance de la première cotisation : 05/08/2020

Pour l'année commençant le	Capital restant dû (1)	Cotisation annuelle DC / PTIA	Cotisation annuelle IPT / IPP	Total cotisation annuelle	Cotisation Mensuelle moyenne
05/08/2020	189 592,84 €	298,56 €	185,59 €	484,17 €	38,88 €
05/08/2021	183 103,54 €	305,64 €	182,14 €	487,78 €	40,65 €
05/08/2022	176 523,46 €	316,38 €	195,10 €	511,48 €	42,62 €
05/08/2023	169 851,33 €	331,23 €	209,43 €	540,66 €	45,06 €
05/08/2024	163 085,88 €	349,93 €	220,17 €	570,10 €	47,51 €
05/08/2025	156 225,78 €	372,24 €	231,17 €	603,41 €	50,28 €
05/08/2026	149 269,71 €	397,50 €	243,47 €	640,97 €	53,41 €
05/08/2027	142 216,32 €	424,60 €	252,07 €	676,67 €	56,39 €
05/08/2028	135 064,28 €	459,99 €	260,43 €	711,42 €	59,29 €
05/08/2029	127 812,17 €	472,63 €	263,00 €	735,63 €	61,30 €
05/08/2030	120 458,61 €	486,00 €	262,25 €	748,25 €	62,40 €
05/08/2031	113 002,21 €	492,08 €	259,56 €	751,64 €	62,54 €
05/08/2032	105 441,49 €	489,63 €	253,48 €	743,11 €	61,93 €
05/08/2033	97 775,00 €	486,68 €	243,95 €	724,61 €	60,38 €
05/08/2034	90 001,28 €	467,25 €	232,60 €	699,85 €	58,32 €
05/08/2035	82 118,81 €	451,49 €	217,89 €	669,38 €	55,78 €
05/08/2036	74 126,07 €	433,33 €	206,63 €	639,96 €	53,25 €
05/08/2037	66 021,53 €	410,32 €	187,88 €	598,20 €	49,85 €
05/08/2038	57 803,60 €	379,53 €	167,79 €	547,32 €	45,61 €
05/08/2039	49 470,73 €	349,31 €	143,21 €	492,52 €	40,29 €
05/08/2040	41 021,28 €	294,66 €	118,90 €	413,55 €	34,47 €
05/08/2041	32 453,63 €	245,15 €	100,79 €	345,94 €	28,83 €
05/08/2042	23 766,13 €	192,84 €	80,47 €	273,31 €	22,78 €
05/08/2043	14 957,08 €	134,29 €	55,95 €	190,24 €	15,85 €
05/08/2044	6 024,82 €	41,10 €	16,78 €	57,88 €	7,23 €
Total des cotisations		9 058,94 €	4 769,77 €	13 828,71 €	

Frais de dossier : 10,00 €
Total général : 13 838,71 €
Taux moyen annuel : 0,2957 %
TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance) : 0,5367 %

Conformément à votre choix, les cotisations d'assurance seront prélevées chaque mois à compter du 05/08/2020.
« L'assureur est tenu d'informer le prêteur du non-paiement par l'emprunteur de sa prime... ou de toute modification substantielle du contrat d'assurance » (Code de la consommation, article L.313-13)

13 828,71€

Ceci exposé, il est convenu de l'avenant qui suit :

1. PRETEUR :
CAISSE DE CREDIT MUTUEL NYONS
Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée avec siège social situé [redacted]
Siren : [redacted]
Désignée par l'expression 'le Prêteur'.

2. EMPRUNTEUR(S) :
MME NATACHA [redacted], née [redacted] le [redacted] à LYON 06
domiciliée [redacted]
ci-après désignée par le terme "Emprunteur".

4. MODIFICATIONS :
Suite à votre demande, nous vous proposons :
De modifier les garanties du crédit :
Garantie(s) ajoutée(s) :
Garanties prises sous-seing privé :
Garantie n° : [redacted] DELEGATION D'ASSURANCE OU DE CONTRAT DE CAPITALISATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL NYONS
11 - 08939 30/09/2020

Constituant : Emprunteur
Bien grevé : Nom du contrat : SEREVI EMPRUNTEUR DIGITAL 2 Référence contrat : [redacted] d'une durée de 206 mois pour un montant de 13838,71 EUR souscrit le 05/08/2020.
Adresse : [redacted]
ASSURANCE DIT COLLECTIVE EXTERNE sous la référence [redacted]
Montant garanti : 189 592,84 EUR

De modifier les assurances du crédit :
L'assurance des emprunteurs souscrite auprès de ACM-VIE SA sera [redacted] externe en délégation au profit du prêteur.
Le(s) emprunteur(s) s'oblige(nt) à maintenir cette (ces) assurance(s) pendant toute la durée du prêt et à payer les primes.

5. COUT TOTAL DU CREDIT :
5.1. COUT DU CREDIT
Le présent crédit est réalisé aux conditions suivantes :

	Montant	Coût total du crédit (1)	Incidence TAEG (2)
Intérêts du crédit	33 806,07 EUR	33 806,07 EUR	1,39 %
Assurance externe *	13 826,67 EUR	13 826,67 EUR	0,53 %
Total		47 634,74 EUR	

* Assurances externes sur la durée du crédit, montant de cotisation moyenne mensuelle de 47,19 €, taux [redacted]

13 826,67€



Monsieur et Madame B

Tableau d'amortissement Mars 2020

Nouvelle assurance de prêt.

CIC NANTES VOLTAIRE 21/03/2020

Tableau d'amortissement prévisionnel en EURO

Banque :
 Caisse :
 Numéro du prêt :
 Titulaire du prêt : M B SIMON ET MME B FANNY

Liste des remboursements					
Période	Capital en début de période(1)	Capital de l'échéance	Intérêts de l'échéance	Assurance et frais	Terme remboursé (assurance et frais inclus)
10/05/2020	473 189,73	2 017,13	331,22	1 198,00	3 546,35
10/06/2020	471 152,60	2 918,54	329,81	298,00	3 546,35
10/07/2020	468 234,06	2 920,59	327,76	298,00	3 546,35
10/11/2032	12 970,97	3 239,27	9,08	298,00	3 546,35
10/12/2032	9 731,70	3 241,54	6,81	298,00	3 546,35
10/01/2033	6 490,16	3 243,81	4,54	298,00	3 546,35
10/02/2033	3 246,35	3 246,35	2,27	298,00	3 546,62
Total		473 169,73	26 176,44	46 792,00	546 138,17

(1) Le capital est exprimé hors impayés/prorogés

46 792,00€

PERSONNE(S) À ASSURER

ASSURE 1

Identité: Monsieur B Simon
 Né(e) le :
 Profession exacte :
 Catégorie professionnelle :
 Profession spécifique :
 Risque(s) particulier(s) lié(s) à la profession : Non
 Activité manuelle : Non
 Travail en hauteur > à 3 m : Non
 Déplacements professionnels de moins de 20 000 kms par an
 Fumeur :

ASSURE 2

Identité: Madame B Fanny
 Né(e) le :
 Profession exacte :
 Catégorie professionnelle :
 Profession spécifique :
 Risque(s) particulier(s) lié(s) à la profession : Non
 Activité manuelle : Non
 Travail en hauteur > à 3 m : Non
 Déplacements professionnels de moins de 20 000 kms par an
 Fumeur :

ÉCHÉANCIER SYNTHÈSE DES COTISATIONS *

Cotisations des garanties au bénéfice de l'organisme prêteur

Échéance	Capital restant dû**	Cotisations annuelles				Total	Dont options
		DC / PTIA	Incapacité	Invalidité	Total		
Année 1	468 234,06 €	1 325,15 €	631,49 €	1 663,02 €	3 619,66 €	529,48 €	
Année 2	433 051,79 €	1 426,15 €	703,99 €	1 853,37 €	3 983,51 €	590,14 €	
Année 3	397 572,82 €	1 422,55 €	736,98 €	1 940,11 €	4 099,64 €	617,78 €	
Année 4	361 794,70 €	1 365,79 €	724,49 €	1 907,51 €	3 997,79 €	607,39 €	
Année 5	325 714,86 €	1 240,66 €	664,28 €	1 747,37 €	3 652,31 €	556,56 €	
Année 6	289 330,78 €	1 049,27 €	563,70 €	1 460,69 €	3 093,66 €	471,76 €	
Année 7	252 639,92 €	825,61 €	440,87 €	1 156,53 €	2 423,01 €	368,63 €	
Année 8	215 639,67 €	603,37 €	317,31 €	831,96 €	1 752,64 €	265,23 €	
Année 9	178 327,42 €	405,56 €	208,29 €	545,57 €	1 159,42 €	173,95 €	
Année 10	140 700,52 €	246,89 €	122,76 €	321,27 €	690,72 €	102,47 €	
Année 11	102 756,34 €	131,74 €	62,97 €	164,67 €	359,38 €	52,50 €	
Année 12	64 492,21 €	57,32 €	26,11 €	68,27 €	151,70 €	21,80 €	
Année 13	25 905,41 €	10,09 €	4,42 €	11,55 €	26,06 €	3,69 €	
Total sur durée du prêt		10 108,95 €	5 207,66 €	13 691,89 €	29 009,50 €	4 361,38 €	
Taux moyen annuel de l'assurance					0,3261 %		

29 009,50€



Monsieur et Madame B

Garanties initiales.

Garantie	Couverture
M Monsieur B NÉ(E) LE	
Décès et perte totale et irréversible d'autonomie	100 %
Incapacité temporaire totale de travail	100 %
Incapacité permanente	100 %
MME Madame B NÉ(E) LE	
Décès et perte totale et irréversible d'autonomie	50 %
Incapacité temporaire totale de travail	50 %
Incapacité permanente	50 %

Nouvelles garanties.

MNCAP Emprunteur

GROUPE MNCAP MNCAP

Garanties au bénéfice de l'organisme prêteur

Assuré 1	Date d'effet	Garanties principales	Garanties facultatives	Options et levées d'exclusions
Prêt n°1	26/06/2020	DC / PTIA Quotité 100%	IP 15% / IPP / IPT / ITT Quotité 100% Franchise ITT 90 jours Type règlement IPT Remboursement des échéances	• Option Rachat Dos (Dos sans hospitalisation) - Option Rachat Psy (Psy sans hospitalisation)

Assuré 2	Date d'effet	Garanties principales	Garanties facultatives	Options et levées d'exclusions
Prêt n°1	26/06/2020	DC / PTIA Quotité 50%	IPP / IPT / ITT Quotité 50% Franchise ITT 90 jours Type règlement IPT Remboursement des échéances	• Option Rachat Dos (Dos sans hospitalisation) - Option Rachat Psy (Psy sans hospitalisation)





Monsieur et Madame B

Nouvelle assurance de prêt.

Acceptation de la banque.

PERSONNE(S) À ASSURER

ASSURE 1

Identité: Monsieur B Simon
 Né(e) le :
 Profession exacte :
 Catégorie professionnelle :
 Profession spécifique :
 Risque(s) particulier(s) lié(s) à la profession : Non
 Activité manuelle : Non
 Travail en hauteur > à 3 m : Non
 Déplacements professionnels de moins de 20 000 kms par an
 Fumeur :

ASSURE 2

Identité: Madame B Fanny
 Né(e) le :
 Profession exacte :
 Catégorie professionnelle :
 Profession spécifique :
 Risque(s) particulier(s) lié(s) à la profession : Non
 Activité manuelle : Non
 Travail en hauteur > à 3 m : Non
 Déplacements professionnels de moins de 20 000 kms par an
 Fumeur :

ÉCHÉANCIER SYNTHÈSE DES COTISATIONS *

Cotisations des garanties au bénéfice de l'organisme prêteur

Echéance	Capital restant dû**	Cotisations annuelles				
		DC / PTIA	Incapacité	Invalité	Total	Dont options
Année 1	468 234,06 €	1 325,15 €	631,49 €	1 663,02 €	3 619,66 €	529,48 €
Année 2	433 051,79 €	1 426,15 €	703,99 €	1 853,37 €	3 983,51 €	590,14 €
Année 3	397 572,82 €	1 422,55 €	736,98 €	1 940,11 €	4 099,64 €	617,78 €
Année 4	361 794,70 €	1 385,79 €	724,49 €	1 907,51 €	3 997,79 €	607,39 €
Année 5	325 714,86 €	1 240,86 €	684,28 €	1 747,37 €	3 852,31 €	556,56 €
Année 6	289 330,78 €	1 049,27 €	563,70 €	1 480,69 €	3 093,66 €	471,76 €
Année 7	252 639,92 €	825,61 €	440,87 €	1 156,53 €	2 423,01 €	368,63 €
Année 8	215 639,67 €	603,37 €	317,31 €	831,96 €	1 752,04 €	265,23 €
Année 9	178 327,42 €	405,56 €	208,29 €	545,57 €	1 159,42 €	173,95 €
Année 10	140 700,52 €	246,69 €	122,76 €	321,27 €	690,72 €	102,47 €
Année 11	102 756,34 €	131,74 €	62,97 €	164,67 €	359,38 €	52,50 €
Année 12	64 492,21 €	57,32 €	26,11 €	68,27 €	151,70 €	21,80 €
Année 13	25 905,41 €	10,09 €	4,42 €	11,55 €	26,06 €	3,69 €
Total sur durée du prêt		10 109,95 €	5 207,56 €	13 691,89 €	29 009,50 €	4 361,38 €
Taux moyen annuel de l'assurance					0,3741 %	

29 009,50€

Garantie n° : - DELEGATION D'ASSURANCE OU DE CONTRAT DE CAPITALISATION

Constituant : Emprunteur
 Bien grevé : Nom du contrat : MNCAP M B SIMON Référence contrat : d'une durée de 152 mois pour un montant de 468234,06 EUR souscrit le 26/06/2020.
 Adresse :
 ASSURANCE DIT INDIVIDUELLE EXTERNE sous la référence :
 Montant garanti : 468 234,06 EUR

Garantie n° : - DELEGATION D'ASSURANCE OU DE CONTRAT DE CAPITALISATION

Constituant : Emprunteur
 Bien grevé : Nom du contrat : MNCAP M B FANNY Référence contrat : d'une durée de 152 mois pour un montant de 0,00 EUR souscrit le 26/06/2020.
 Adresse :
 ASSURANCE DIT INDIVIDUELLE EXTERNE sous la référence :
 Montant garanti : 23 411 703,00 EUR

De modifier les assurances du crédit :

L'assurance des emprunteurs souscrite auprès de ACM-VIE SA sera remplacée par une assurance externe en délégation au profit du prêteur.

BANQUE CIC OUEST 14010 000205781
 49 - 14010 15/05/2020

5. COUT TOTAL DU CREDIT :

5.1. COUT DU CREDIT

Le présent crédit est réalisé aux conditions suivantes :

	Montant	Coût total du crédit (1)	Incidence TAEG (2)
Intérêts du crédit	27 170,10 EUR	27 170,10 EUR	0,84 %
Assurance externe *	29 157,90 EUR	29 157,90 EUR	0,88 %
Frais d'intermédiation et autres frais	900,00 EUR	900,00 EUR	0,03 %
Total		57 228,00 EUR	

* Montant total de l'assurance externe sur la durée du crédit, montant de cotisation moyenne mensuelle de 195,12 €, taux

29 157,90€



Loïc B et sa compagne

Garanties initiales.

Nouvelles garanties.

ASSURANCE(S)

- Assurance groupe « Cnp Assurances Et Bpce Vie », entreprise régie par le Code des assurances, souscrite par MME SOPEA né(e) le à SAINT ETIENNE en couverture des risques Assurance Groupe Décès Perte totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Temporaire totale et invalidité permanente à hauteur de 100,00 %.

Cette assurance est souscrite en couverture de :

- Prêt immobilier 21 - 25 ANS (N° : 213 000,00 EUR sur 300 mois.

La souscription d'une assurance emprunteur est une condition d'octroi du crédit dans les proportions suivantes :

Quotité assurée	Part assurance obligatoire	Part assurance facultative
100,00 %	50,00 %	50,00 %

verseo comparateur d'assurance de prêts

FICHE STANDARDISEE D'INFORMATION

Contrat d'assurance collectif n° N° de contrat :

Document à conserver par le client.

Taux de couverture		Prêt n°1
Assuré 1	Décès/P.T.I.A	100 %
	I.T.T./I.P.T./I.T.P./I.P.P	100 %
Assuré 2	Décès/P.T.I.A	100 %
	I.T.T./I.P.T./I.T.P./I.P.P	100 %

Prêt n°1

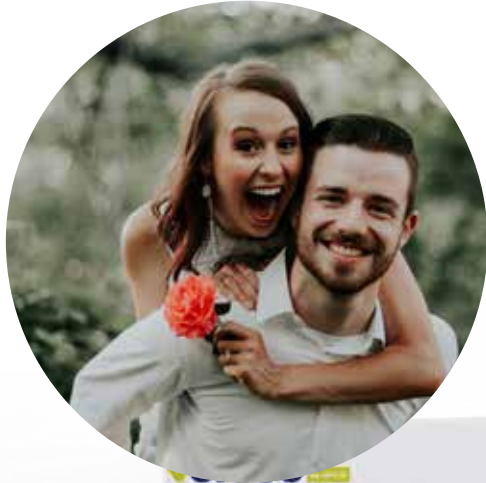
100 %

100 %

100 %

100 %





Loïc B et sa compagne

Nouvelle assurance de prêt.

Acceptation de la banque.

Compagnie d'assurance de prêts

GENERALI

Contrat d'assurance collectif n° [redacted] N° de contrat : 1328163
 Note d'information ID conseiller : [redacted]

Caractéristiques des emprunteurs	Assuré 1 (adhérent)	Assuré 2
Identité	M. Loïc né	Mme Sopea née
Date de naissance	3/11/1982	29/9/1989
Adresse	[redacted]	[redacted]
Situation professionnelle (1)	Employé (hors paramédical)	Employé (hors paramédical)
Appartenance aux professions exclues (2)	Non	Non
Déplacements professionnels (3)	Moins de 15 000 Km	Moins de 15 000 Km
Manutention (4)	Pas de manutention	Pas de manutention
Travail en hauteur (5)	Non	Non
Fumeur (5)	Non	Non
Type de projet	Prêt en cours	

(1) Choix effectué dans la liste suivante : Cadre / Chef d'entreprise (hors BTP), Assimilé cadre / Agent de maîtrise, Employé (hors paramédical), Ouvrier, Fonctionnaire catégorie A, Autre fonctionnaire, Profession libérale (hors paramédical), Paramédical (salarié, fonctionnaire ou libéral), Chef d'entreprise BTP, Artisan, Commerçant, Profession agricole, Intérimaire / Saisonnier, Sans profession / Inactif, Préretraité / Retraité
 (2) Choix effectué dans la liste suivante : Professions du secteur pétrolier (activités on-shore et/ou off-shore), Professions avec activités en mer, sur les chantiers navals, dockers, ou professions avec activités sous-marines, Professions avec manipulation ou transport de produit dangereux (explosifs, corrosifs, inflammables, radioactifs, toxiques, chimiques, biologiques, bactériologiques, génétiques), hors personnel de laboratoires d'analyses médicales, Professions exercées à l'extérieur de bâtiments à une hauteur supérieure à 20 mètres (grutiers, travail sur échafaudage, etc.), Sportifs professionnels, encadrants professionnels d'activités sportives en dehors des établissements scolaires ou universitaires, Professions de secours, sécurité, surveillance, maintien de l'ordre, militaires, convoyeurs de fonds, professions avec port ou manipulation d'armes, pompiers professionnels, Professions du cirque, artistes de cinéma ou de télévision, intermittents du spectacle, Professions relatives au travail de la mine, travail souterrain ou en gèologie, géologie, géologie, Professions de pilotage aérien (à l'exception des pilotes de lignes régulières pour des compagnies aériennes de transport de passagers situées dans l'OCDE), Professionnels avec déplacements de plus de 3 mois continus hors Europe et hors pays membres de l'OCDE.
 (3) Choix effectué dans la liste suivante : Moins de 15 000 Km / De 15 000 Km à 30 000 Km / Plus de 30 000 Km
 (4) Choix effectué dans la liste suivante : Pas de manutention / Légère / Lourde ou avec outillage
 (5) Ayant fumé (y compris des cigarettes électroniques) au cours des 24 derniers mois
 (6) Choix effectué dans la liste suivante : Non / De 3 à 20 mètres / Plus de 20 mètres

Caractéristiques des prêts à la date d'effet du 02/11/2021	Prêt n°1
Montant du prêt	210 341 €
Taux d'intérêt annuel	1,200 %
Durée	255 mois
Type de prêt	Prêt à amortissement régulier
Mensualité du prêt	Mensualité de 823,71 €

Tout différé de déblocage ou période d'anticipation, d'une durée maximale de 36 mois à compter de la signature de l'offre de prêt, en sus de la durée du prêt mentionnée ci-dessus, est couvert et inclus dans les cotisations.
 Contrat d'assurance collectif n°7331

Taux de couverture	Prêt n°1	
Assuré 1	Décès/P.T.I.A	100 %
	I.T.T./P.T./A.T.P./A.P.P.	100 %
Assuré 2	Décès/P.T.I.A	100 %
	I.T.T./P.T./A.T.P./A.P.P.	100 %

Garanties complémentaires accordées pour équivalence avec l'offre du prêteur :
 - Rachat des exclusions dorso-pay (MNO) pour toutes les garanties souscrites.

Détail des cotisations d'assurance	Prêt n°1	
Assuré 1	Coût global	7 410,36 €
	TAEA *	0,27 %
Assuré 2	Coût global	4 049,28 €
	TAEA *	0,15 %
Coût global	Coût global	11 459,64 €
	Mensualités	51,62 €
	Nb total mensualités	222

* coût de l'assurance exprimé en un taux comparable au taux du crédit ; écart de TAE/G avec et sans assurance.

Signature Assuré 1 (adhérent) Fait à Lyon, le 05/11/2020 Page 1

11 459,64€

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

Direction des Crédits
 Département Vie du Prêt
 4, boulevard Eugène Deruelle
 69003 LYON

M LOIC BENOIT
 MME SOPEA
 34 001, RUE DE LA SAINTE CHAPPELLE
 69003 LYON
 FRANCE

Dossier suivi par [redacted]
 Tél :
 Fax :

A LYON, le 03/11/2020

Chère Cliente, Cher Client,

Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons revu les conditions de votre prêt n° [redacted] selon votre demande.

ARTICLE 2 - Les signataires du présent avenant conviennent de modifier les conditions du crédit de la façon suivante

- L'assurance Groupe de [redacted] est supprimée.
- Souscription par [redacted] au profit de la Banque, d'une délégation d'assurance auprès de Generali, couvrant le risque DC - PTIA - IT à hauteur de 100 %.
- L'assurance Groupe de [redacted] Sopea est supprimée.
- Souscription par Mme [redacted] Sopea au profit de la Banque, d'une délégation d'assurance auprès de Generali, couvrant le risque DC - PTIA - IT à hauteur de 100 %.
- Sur la base des informations et des types de garanties ci-dessus, le coût par période de l'assurance (des assurances) est de : 40,00 euros qui s'ajoute à l'échéance de remboursement pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance de : 0,400 %. Montant total dû au titre de l'assurance (des assurances) sur la durée totale du crédit : 11 760,75 euros.
- Compte tenu de la prise d'effet des nouvelles garanties, la dernière cotisation d'assurance groupe est prélevée le 03/11/2020 au titre de la période du 03/10/2020 au 03/11/2020.

11 760,75€